

SOSLM 3/23

120

(1941-1942)

A

Accélération de la rotation du matériel sur les lignes
des Réseaux secondaires.-

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	23.10.41
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	11.11.41
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	2. 3.42

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

p 2/3/42
D 121180/2/26

Paris, le 2 mars 1942

Objet : Accélération de la rotation du matériel sur les lignes des Réseaux secondaires à voie normale.

COPIE

Monsieur le Ministre,

Par lettre C.F. 2 1973 du 11 novembre 1941, vous avez bien voulu me faire savoir que vous n'aviez pas d'objection à ce que la S.N.C.F. appliquât, pour accélérer la rotation du matériel sur les lignes des Réseaux secondaires à voie normale, la solution qu'elle vous avait proposée par sa lettre 532.490/41.43 du 23 octobre 1941 et vous m'avez demandé de vous tenir au courant de l'étude faite, dans ce sens, de concert avec les Réseaux intéressés.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint un projet d'Avenant que nos Régions vont présenter, aux fins d'acceptation, aux Réseaux secondaires.

Ce texte comprend deux dispositions principales :

- l'une attribuant au Réseau secondaire, pour toute restitution anticipée du matériel, une prime égale à la pénalité qui aurait été infligée à ce Réseau pour une restitution tardive de même importance;
- l'autre retirant le bénéfice de cette prime aux wagons qui, livrés vides au Réseau secondaire, sont restitués vides à la S.N.C.F. et sanctionnant cette mauvaise utilisation du matériel par une taxe identique à celle imposée par le Tarif P.V. 29, Chap. 2, art. 4-3° aux propriétaires d'embranchement particulier lorsqu'un wagon remis vide sur embranchement est renvoyé vide.

Je vous serais très obligé de bien vouloir, si vous le jugez utile, approuver ce texte comme vous l'avez fait pour les traités types destinés à régler l'échange du matériel avec les Compagnies Secondaires à voie normale et le transbordement des marchandises avec les Réseaux à voie étroite.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,
signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-